

Communiqué de presse

Mobilisons-nous pour soutenir la famille d'une enfant exposée in-utéro aux pesticides

Les enfants exposés in-utéro également victimes des pesticides

En 2013 déjà, l'INSERM mettait en exergue un lien scientifique entre l'exposition aux pesticides et certaines maladies développées par des enfants. Les pouvoirs publics, au travers du Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP), reconnaissent plusieurs pathologies pédiatriques : **tumeurs cérébrales, leucémies, hypospadias, fente labio-palatine, troubles du neurodéveloppement** (dont troubles de l'apprentissage, de la communication, hyperactivité, trouble autistique et déficience intellectuelle)

Au 31 décembre 2023, seulement 6 dossiers ont pu être étudiés par le FIVP* avec 5 avis favorables et 1 avis défavorable rendus par la commission d'indemnisation des enfants victimes d'une exposition prénatale aux pesticides, composés d'experts.

* Sur les 22 dossiers déposés auprès du FIVP entre 2021 et 2023, 16 sont toujours incomplets et n'ont pu être étudiés.

Le combat d'une famille

En février 2022, une famille de Loire-Atlantique contacte l'association Phyto-Victimes pour leur fille souffrant d'une leucémie aigüe lymphoblastique. La maman, fleuriste et grossiste en fleurs, s'interroge sur la cause de la maladie de son enfant.

Soutenue par le cabinet d'avocats TTLA et l'association, elle décide d'engager une procédure auprès du FIVP. La famille obtient la reconnaissance du lien entre l'exposition aux pesticides et la leucémie en juillet 2023. Malheureusement, entre temps, cette petite fille, décédera des suites de sa leucémie, après un long combat contre la maladie.

Aujourd'hui, la famille se bat pour obtenir une juste indemnisation prenant réellement en compte l'ensemble de leurs souffrances et préjudices. Une douleur supplémentaire pour cette famille obligée de passer devant la Cour d'Appel pour faire valoir ses droits.

Un appel à mobilisation devant la Cour d'Appel de Rennes

Un appel à mobilisation est lancé par Phyto-Victimes pour soutenir la famille, rendre plus visible la problématique des enfants de professionnels exposés aux pesticides, notamment dans le secteur de la vente de fleurs, et améliorer les droits pour l'ensemble des familles concernées :

Mercredi 9 octobre 2024 à 13h devant la Cour d'Appel de Rennes (Place du Parlement)

L'audience se déroulera à 14h et le dossier sera plaidé par Maître François Lafforgue. L'audience est publique et ouverte à tous.

Contacts presse :

Claire BOURASSEAU – claire.bourasseau@phyto-victimes.fr / 06 40 19 87 98

Cabinet TTLA – 01 44 32 08 20